

COMMUNE DE WITRY-LÈS-REIMS

CG

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°A 2018/056
10 km de Witry

Le maire de Witry-lès-Reims,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-2,

Vu le Code du Sport et notamment son article A331-37 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-29 à R 411-32,

Considérant qu'à l'occasion de l'organisation des 10 km de Witry-lès-Reims par l'Entente Family Stade de Reims Athlétisme, qui auront lieu le dimanche 11 mars 2018 de 7 heures à 13 heures, il convient de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1 : Le dimanche 11 mars 2018, de 7 heures à 13 heures, le stationnement et la circulation seront interdits dans les rues et places suivantes :

- Rue du Moulin Florent,
- Rue Jean Rousseau,
- Rue Pierre et Marie Curie,
- Rue de la Maladrerie,
- Rue des Anciens Remparts,
- Rue du Doubs,
- Place de la Gare,
- Rue de Fresne,
- Boulevard du Chemin de Fer (de la rue de Fresne à la Place de la Gare),
- Rue Nouvelet Bouy,
- Rue de la Paix (de la rue de l'Église à la Place de la Gare),
- Avenue de Rethel (trottoir – de la rue de la Maladrerie à la rue du Moulin Florent)
- Parking de l'Escal,

Article 2 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, n'entrent pas dans le champ d'application de cette interdiction les véhicules de santé, de police et de lutte contre l'incendie et des automobilistes se rendant à cette manifestation.

Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'organisateur afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 : Monsieur le maire et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Witry-lès-Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une copie sera adressée à Monsieur le Président de l'E.F.S.R.A.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Fait à Witry-lès-Reims,
le 15 février 2018,
Le Maire,
Michel KELLER

